

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	Date 03.04.2019	Heure	Numéro 19.315	Département(s) DJSC
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Commission des affaires extérieures
Titre : Détention pénale des mineurs : la situation est-elle problématique ?
Contenu : <p>Le 21 septembre 2018, le chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC) dressait devant la commission des affaires extérieures un bilan globalement satisfaisant des possibilités d'exécution de peines et de mesures pour les mineurs, garçons ou filles, en Suisse romande.</p> <p>Le 22 octobre 2018, la délégation de la commission des affaires extérieures auprès de la commission interparlementaire de contrôle de la détention pénale se voyait, à Fribourg, brosser un portrait très sombre de la situation dans ce domaine. En particulier, le rapport de la Conférence latine des directeurs de justice et police (CLDJP), examiné à cette occasion, faisait le constat d'une offre clairement insuffisante, en particulier pour les jeunes filles.</p> <p>Sur la base de ces deux discours, le Conseil d'État peut-il préciser quelle est la situation objective actuelle et quels sont les mesures, aux niveaux cantonal et latin, en cours ou prévues pour satisfaire les besoins d'exécution de peines et de mesures pour les mineurs neuchâtelois ?</p>
Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Patrick Herrmann, président de la commission		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :